



Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2015

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 29 septembre 2015 et du 6 octobre 2015
2. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- de 9h00 à 10h00: Présentation et examen du projet de budget du Ministère de la Santé

- à partir de 10h00: Présentation et examen du projet de budget du Ministère de l'Égalité des chances
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Georges Engel, M. André Bauler remplaçant M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Krieps, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, M. Serge Urbany

Mme Lydia Mutsch, Ministre de l'Égalité des Chances, Ministre de la Santé

M. Patrick Bellwald, M. Raoul Zimmer, M. Laurent Zanotelli du du Ministère de la Santé

Mme Maryse Fisch, du Ministère de l'Égalité des Chances

Mme Tania Braas, Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Angel, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 29 septembre 2015 et du 6 octobre 2015

Les projets de procès-verbal des réunions du 29 septembre 2015 et du 6 octobre 2015 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 – 2019

Suite à des mots d'introduction de Madame la Présidente de la commission, Madame la Ministre de la Santé présente les grandes axes du budget du Ministère de la Santé pour l'exercice 2016.

14. Dépenses courantes

Le budget total des dépenses courantes s'élève à 117.251.255 euros, dont un crédit de 31.437.602 euros (26,81 %) pour les salaires et les charges sociales et un crédit de 85.813.653 euros (73,19 %) pour les autres dépenses, soit une augmentation de 5,65% par rapport à l'exercice 2014 (contre une augmentation de + 6.48 % de 2013 à 2014.)

Madame la Ministre procède d'abord à une présentation des crédits du Ministère de la Santé, pour présenter dans un second temps les crédits de la Direction de la santé. Dans une troisième étape, elle aborde les crédits du Laboratoire national de santé et elle termine avec une brève présentation des postes budgétaires du Centre thermal et de santé de Mondorf.

14.0 - Ministère de la Santé

Parmi les postes budgétaires du Ministère de la Santé, il y a lieu de citer en particulier :

- un crédit de 42.323.160 euros pour les services conventionnés (environ 36 partenaires conventionnés bénéficiant d'un agrément gouvernemental ASFT (organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique)), (un nouveau poste budgétaire pour le Planning familial s'élevant à 2.224.400 euros) ;

- un crédit de 937.250 euros pour les autres conventions (École Nationale du dos – Centre Hospitalier de Luxembourg (dénommé ci-dessous « CHL ») – AKUT – Croix-Rouge) ;
- un crédit de 345.000 euros pour le Service national de coordination en matière de dons d'organes (nouvelle Convention Luxembourg-Transplant) ;
- un crédit de 6.582.000 euros pour le service de garde médecins généralistes et le Service d'aide médicale urgente (dénommé ci-dessous « SAMU »). Il importe de relever que le Gouvernement a retenu un renforcement de l'équipe du SAMU néonatal du CHL pour la porter de cinq à huit néonatalogues afin d'assurer, en cas de besoin, un transport sans délai des nouveau-nés des maternités du Centre Hospitalier Emile Mayrisch (dénommé ci-dessous « CHEM »), du Centre Hospitalier du Nord (dénommé ci-dessous « CHDN ») et de la Clinique Bohler vers le service de néonatalogie du CHL. Comme le SAMU néonatal assure une disponibilité permanente, 24 heures sur 24, 365 jours par an, les frais des médecins additionnels sont pris en charge par une intervention renforcée de l'Etat au niveau du financement du SAMU néonatal de quelque 720.000 euros par an ;
- un crédit de 2.000.000 euros pour la stratégie eSanté, dont un crédit de 1.700.000 euros pour l'Agence eSanté et un crédit de 300.000 euros pour le Portail et communication ;
- un crédit de 1.620.000 euros pour le « Luxembourg Institute of Health » (dénommé ci-après « LIH »), qui gère plusieurs registres, notamment les registres « cancer », « rein », « laboratoire de Rétrovirologie », ainsi que le Centre d'Etudes en Santé ;
- un crédit de 1.354.300 euros pour la formation et les bourses destinées aux étudiants en médecine ;
- un crédit de 850.000 euros pour la prise en charge des frais médicaux-hospitaliers de personnes indigentes (frais de soins médicaux en relation avec une intervention en milieu hospitalier) ;
- un crédit de 361.750 euros pour les contributions aux organismes internationaux (l'Organisation Mondiale de la Santé, dénommé ci-après « OMS ») ;
- un crédit de 145.000 euros pour le projet pilote « douleurs chroniques » ;
- un crédit de 198.100 euros pour le centre antipoison ;
- un crédit de 100.000 euros pour le service national d'information et de médiation.

14.1 - Direction de la santé

Parmi les postes budgétaires de la Direction de la santé, il y a lieu de citer en particulier un crédit de 10.272.445 euros pour la médecine préventive, dont :

- un crédit de 1.525.000 euros pour le Plan National Cancer,
- un crédit de 3.251.945 euros pour les vaccinations non obligatoires,
- un crédit de 2.796.000 euros pour les programmes CNS (grippe – HPV – contraception – orthodontie),
- un crédit de 229.500 euros pour le programme dépistage cancers,

- un crédit de 820.000 euros pour la lutte contre les drogues et le SIDA (programme Méthadone – seringues, etc.),
- un crédit de 530.000 euros pour la médecine scolaire,
- un crédit de 500.000 euros pour la prévention démence,
- un crédit de 620.000 euros pour les campagnes de sensibilisation et d'information,
- un crédit de 70.000 euros pour le centre de référence santé affective et sexuelle.

14.2 - Laboratoire national de santé

En ce qui concerne le Laboratoire national de Santé, il est relevé que la dotation en provenance du budget du Ministère de la Santé au titre de la couverture des frais de fonctionnement progresse de 1.675.090 euros pour être portée à 12.970.450 euros pour le budget 2016, afin de poursuivre notamment le renforcement des services de pathologie et de génétique.

En cas de souhait de la commission, une visite des lieux pourra être organisée.

14.3 – Centre thermal et de santé de Mondorf

Le remboursement au Centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs s'élève à 1.736.770 euros (soit une progression de 48.470 euros).

44. Dépenses en capital

Le budget total des dépenses en capital pour 2016 s'élève à 38.060.900 euros, ce qui représente une diminution de 0,2 % par rapport à l'exercice 2014 (2013–2014 : + 4,31%)

La dotation annuelle du Fonds spécial des investissements hospitaliers s'élève à 35.000.000 euros.

Les dépenses à charge du Fonds spécial des investissements hospitaliers s'élèvent à 55.000.000 euros.

Le Fonds spécial pour les investissements hospitaliers fait l'objet d'une programmation pluriannuelle, inscrite au budget de chaque exercice budgétaire, et reçoit une dotation annuelle qui varie en fonction des projets autorisés et/ou planifiés ainsi que de la réserve disponible.

Au 31 décembre 2014, la réserve était de 97,6 millions d'euros.

Etant donné que les dépenses augmenteront au courant des prochaines années par la réalisation de grands projets de construction (Südspidol, CHL, Rehaklinik), la réserve diminuera progressivement (60 millions d'euros en 2018, 21 millions d'euros en 2019), malgré une augmentation de la dotation à 55 millions à partir de 2017.

*

Madame la Ministre fournit encore des observations plus spécifiques concernant les principaux postes budgétaires :

1. *Prévention et promotion de la santé des nouveau-nés, des enfants et des jeunes (total : 3,1 millions euros)*

Madame la Ministre souligne que le Luxembourg est doté de l'un des meilleurs, efficaces et équitables programmes de prévention au niveau européen. Il s'agit d'un programme global comprenant notamment les examens de dépistage de maladies destinés femmes enceintes, les examens des nouveau-nés et des petits enfants jusqu'à l'âge de 30 mois (allocations de naissance), les examens pour les élèves de l'école maternelle, primaire et secondaire par le Service médical des écoles tous les 2 ans, ou encore le suivi spécifique des enfants souffrant de problèmes de santé physiques, mentales ou socioéconomiques.

Pour ne citer que quelques chiffres :

- l'on compte environ 6.500 nouveau-nés par année au Luxembourg, qui bénéficient du programme de dépistage prénatal, des screenings néonataux et des examens préventifs ;
- dans le cadre de la médecine scolaire, 90.000 enfants et adolescents sont surveillés/suivis (dont 45.000 sont soumis à un ou plusieurs examens médicaux supplémentaires en raison du constat d'éventuelles anomalies médicales, et 10.000 sont traités médicalement pour des problèmes de santé ou des besoins de santé spécifiques)

Parmi les postes budgétaires, il y a lieu de citer en particulier :

- Participation à un programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie : 1.300.000 euros.
- Plan d'action national «*Gesond iessen, méi bewegen*» (dénommé ci-après « GIMB ») (Plan d'action pour la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique, notamment en vue de la prévention des maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'ostéoporose, certains cancers, et l'obésité) : 90.000 euros.
- Participation à programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) : 1.091.000 euros.

Il est encore précisé qu'une prise en charge à raison de 80 % des contraceptifs ne nécessitant pas d'intervention médicale pour les femmes âgées de moins de 25 ans est assurée. A l'état actuel, pour les femmes âgées entre 15 et 19 ans, le taux s'élève à 45,4 %, tandis que pour les femmes âgées entre 20 et 24 ans, le taux s'élève à 62,4 %.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national « Santé affective et sexuelle » un « Centre de référence santé affective et sexuelle » sera créé qui tombe dans le champ de compétence de quatre ministères (à savoir le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Égalité des chances, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse), dont la gestion technique sera confiée à l'association « Planning familial » sera sous le contrôle d'un comité interministériel. Les objectifs assignés au Centre de référence santé affective et sexuelle sont l'élaboration d'outils pédagogiques et de matériel d'information, la formation continue tout comme la promotion de la collaboration et de la coordination entre tous les intervenants du centre. Le poste budgétaire s'élève à 70.000 euros.

2. *Programme de vaccination: (total : 3.657.000 euros)*

Le poste budgétaire pour les campagnes de vaccination s'élève pour 2016 à 3.657.000 euros, dont :

- vaccinations publiques non obligatoires : acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation : 3.251.945 euros ;
- participation au programme de vaccination des jeunes filles contre le « *Human Papilloma Virus HPV* » (cancer du col de l'utérus) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) : 330.000 euros ;
- programme de vaccination contre la grippe : 75.000 euros.

3. *Plan National Cancer (total : 1.525.000 euros)*

Le crédit destiné à la mise en oeuvre du Plan National Cancer est relevé à 1,5 millions d'euros pour permettre notamment :

- le lancement du programme de dépistage organisé du cancer colorectal à partir de 2016. A noter que le cancer colorectal constitue la deuxième cause de mortalité due à des cancers chez les hommes et femmes au Luxembourg. Par ce programme, le Luxembourg répond également aux recommandations européennes dans le cadre de la prévention du cancer ;

- d'offrir à la population les meilleures chances contre le cancer et de soutenir les citoyens dans l'adoption de comportements sains, favorables à la prévention du cancer (notamment en mieux aidant les personnes tabagiques à se sevrer , en luttant contre la consommation excessive d'alcool, ou encore en diminuant l'exposition aux radiations ionisantes d'origine médicale) ;

- le démarrage du programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.

4. *Plan national « Prévention de la démence » : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses 500.000 euros*

Dans le cadre du Plan d'action national maladies démentielles, le Ministère de la Santé, en collaboration avec l'Institut allemand pour la prévention des maladies démentielles (« *Deutsches Institut für Demenzprävention* ») de l'université de la Sarre, ainsi qu'avec plusieurs partenaires nationaux, a mis en place un programme d'envergure pour la prévention des maladies démentielles.

Son objectif est de retarder ou de prévenir l'évolution de la maladie par la combinaison de diverses mesures préventives. En effet, de nouvelles méthodes de diagnostic permettent dorénavant de reconnaître les signes de la maladie dès le stade précoce. Il y a dès lors lieu d'adopter toute une panoplie de mesures thérapeutiques afin de retarder, voire même, d'éviter l'évolution de la maladie. Le plan d'action consiste à conseiller de manière durable les personnes diagnostiquées, d'établir un programme de prévention personnalisé, de conseiller les prestataires des mesures de prévention participant au programme, de coopérer avec les médecins traitants et de procéder au contrôle des résultats.

Le programme pour la prévention de la démence (dénommé ci-après « pdp ») doit être développé pour une durée de 6 ans. Le budget total sur la période de 2014 à 2019 s'élève à 2,7 millions d'euros.

5. *Plan national de prévention suicide (total : 201.000 euros)*

Le Plan national de prévention du suicide au Luxembourg (dénommé ci-après « PNPSL ») a été élaboré en étroite collaboration avec le Centre d'Information et de Prévention pour la

période 2015-2019. Il vise à combattre les causes et les conséquences du suicide et réduire les tentatives de suicide ainsi que les décès par suicide.

Au vu du fait que le suicide est un problème complexe avec des facteurs multiples (de nature psychologique, biologique et sociale), l'on s'est inspiré du modèle « *Living Is For Everyone* » (dénommé ci-après « LIFE ») comme modèle de référence pour l'élaboration du plan. Il s'agit d'un modèle théorique australien conçu en 2007 et inspiré de la stratégie australienne de santé mentale, modèle qui a été adapté. Le modèle est axé sur une approche bio-psycho-sociale qui développe une conception intégrative de la prévention du suicide où la responsabilité est partagée par l'ensemble de la communauté.

Parmi les priorités du plan sont notamment prévues la prévention, la poursuite de la décentralisation des structures d'aide, les formations spécifiques ou encore les prises en charge thérapeutiques.

Pour la mise en œuvre du Plan national de prévention du suicide, une dotation supplémentaire de 200.000 euros est inscrite au profit du Centre d'Information et de Prévention, association conventionnée spécialisée dans la prévention du suicide. Sur la période 2015-2019, les dépenses programmées s'élèvent à quelque 927.000 euros.

6. Prise en charge des réfugiés (total : 177.000 euros)

Dans le cadre de l'accueil des demandeurs de protection internationale, le Ministère de la Santé est en charge des frais concernant le contrôle sanitaire et des frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables (raison médicale). Actuellement, le contrôle sanitaire consiste en un examen médical, une radiographie des poumons, un test cutané, des prises de sang et un examen de selles. Une vaccination est également offerte aux demandeurs de protection internationale. En cas de détection d'une anomalie ou d'une pathologie, la personne concernée sera orientée vers une prise en charge médicale thérapeutique.

Le poste budgétaire s'élève en total à 177.000 euros.

*

Dans une dernière partie, Madame la Ministre présente plus en détail le Fonds spécial pour les investissements hospitaliers.

Fonds spécial pour les investissements hospitaliers – Budget 2016

Pour l'exercice budgétaire 2016, les dépenses imputées à charge des crédits du Fonds spécial pour les investissements hospitaliers seront de **55 millions d'euros**, qui se répartissent comme suit :

1. Les projets en cours

Ces projets ont tous fait l'objet d'un avis favorable de la Commission permanente pour le secteur hospitalier (dénommé ci-après « CPH »), d'une autorisation ministérielle et d'une convention de financement, respectivement d'une loi spéciale, si la participation étatique est supérieure à 40 millions d'euros (comme c'est le cas pour la ZithaKlinik).

- Hôpitaux Robert Schuman – modernisation et extension de la ZithaKlinik : **15,6 millions d'euros**

Les travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement de l'actuel bâtiment E débuteront en 2016 et seront l'élément principal du projet de modernisation et d'extension autorisé par la loi de financement du 16 avril 2015.

- CHEM

Dans l'attente de la construction du « Südspidol », les sites actuels du CHEM font l'objet des mesures suivantes :

Niederborn : une mise en sécurité (exigences commodo-incommodo) et un assainissement d'une salle opératoire : **1,4 millions d'euros**

Esch : des mesures de sécurité, un service de chimiothérapie ambulatoire devenu trop étroit, une nouvelle pharmacie, un nouveau service d'anesthésie et de réanimation : **5 millions d'euros**.

- CHL - Centre Mère-Enfant : **7,8 millions d'euros**

Remboursement de décomptes. La clôture du projet est attendue pour 2017.

- CHdN: projet d'extension et de modernisation du site Wiltz : **1 million d'euros**

Remboursement des derniers décomptes et clôture du projet.

- Hôpitaux Robert Schuman, site Kirchberg : **1 million d'euros**

Réaménagement du service d'urgence, en vue de la concentration du service de garde des Hôpitaux Robert Schuman à l'Hôpital Kirchberg à partir du 1^{er} janvier 2016.

- Clinique Bohler : **1,2 millions d'euros**

Construction d'une annexe de plusieurs étages pour cabinets médicaux avec un étage comprenant dix chambres individuelles pour mère/enfant.

- INCCI : **4,2 millions d'euros**. Extension de l'annexe II :

L'aménagement d'une salle opératoire hybride, remplacement des deux installations de coronarographie ainsi que de trois équipements pour circulation extracorporelle et adjonction de deux places de surveillance en cardiologie interventionnelle et de deux lits de surveillance pour les besoins de soins intensifs.

- Intérêts et autres frais financiers : **0.8 million d'euros**

2. Les projets en voie d'élaboration

- CHEM « Südspidol » : **5 millions d'euros**

La construction d'un nouvel hôpital sur un site unique à Esch-sur-Alzette a fait l'objet d'un accord de principe de la part du Conseil de Gouvernement fin 2012.

Les 5 millions seront nécessaires pour prendre en charge les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire (APS), de l'avant-projet définitif (APD) et les honoraires du gestionnaire du projet.

- CHNP - construction d'une nouvelle Rehaklinik à Ettelbruck: **5 millions d'euros**

Le programme gouvernemental prévoit que « le plan stratégique du CHNP sera mis en œuvre de façon résolue, et que le bâtiment (« building ») du CHNP sera abandonné ». Les 5 millions d'euros seront nécessaires pour prendre en charge les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire (APS), de l'avant-projet définitif (APD) et des honoraires du gestionnaire du projet.

- CHL - nouvelle construction de l'Hôpital Municipal : **2 millions d'euros**

Le Conseil de Gouvernement a donné son accord de principe le 5 décembre 2014. Les 2 millions d'euros seront nécessaires pour prendre en charge les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire (APS) et des honoraires du gestionnaire du projet.

- Domaine Thermal de Mondorf : **5 millions d'euros**

Le projet porte sur la modernisation des locaux destinés aux cures thermales. Il s'agit d'un projet commun avec l'Administration des bâtiments publics qui prend en charge la majeure partie des travaux d'assainissement du bâtiment. (Projet nécessaire, mais non pas prioritaire.)

*

De l'échange de vues qui s'ensuit il y a lieu de retenir succinctement ce qui suit :

Un membre de la commission constatant une augmentation de 10 % de divers postes budgétaires, Madame la Ministre précise qu'il s'agit en réalité d'une augmentation de 5,65 % par rapport à l'exercice 2014 (contre une augmentation de 6,4 % de 2014 à 2015).

Concernant les services conventionnés (ASFT), soit un crédit de 42.323.160 euros, Madame la Ministre explique que la hausse est notamment due au transfert du poste budgétaire du Planning familial dans le budget du Ministère de la Santé s'élevant à 2.224.400 euros.

Concernant l'augmentation du poste budgétaire relatif au SAMU de 4,6 millions d'euros à 6,5 millions d'euros il est rappelé que le Gouvernement a retenu un renforcement de l'équipe du SAMU néonatal du CHL pour la porter de cinq à huit néonatalogues afin d'assurer, en cas de besoin, un transport sans délai des nouveau-nés des maternités du CHEM, du CHDN et de la Clinique Bohler vers le service de néonatalogie du CHL. Comme le SAMU néonatal assure une disponibilité permanente, 24 heures sur 24, 365 jours par an, les frais des médecins additionnels sont pris en charge par une intervention renforcée de l'Etat au niveau du financement du SAMU néonatal de quelque 720.000 euros par an.

Les investissements de taille dans la prise en charge pédiatrique avec, entre autres, la création de la maison médicale pédiatrique et le SAMU néonatal, traduisent la volonté politique d'agir sur l'accès aux soins de santé de haute qualité dès le plus jeune âge.

Un représentant gouvernemental précise encore que sous ce poste budgétaire tombe non seulement le SAMU, mais également le service de garde des maisons médicales (3,6 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros pour le SAMU).

Ce poste budgétaire tombe particulièrement sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, raison pour laquelle Madame la Ministre n'est au stade actuelle pas en mesure de fournir davantage d'informations à cet égard. En cas de souhait de la commission, Madame la Ministre lui pourra faire parvenir de plus amples informations à ce sujet.

En outre, Madame la Ministre informe la commission qu'elle procédera dans un proche avenir, ensemble avec Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, à une présentation de l'état des lieux dans le domaine de la pédiatrie¹.

Concernant le poste budgétaire relatif à la participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales : programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie, le Ministère continuera par ailleurs à investir dans la poursuite des différents programmes de médecine préventive (vaccination, prévention avortement et orthodontie), comme pour les exercices précédents.

Concernant l'Observatoire de la Santé, un membre de la commission estime qu'il faudrait encore davantage investir dans ce domaine. Madame la Ministre, tout en soulignant l'importance de cet observatoire, relève que le Gouvernement aspire à la mise en place d'une institution à taille humaine. Cet observatoire aura pour vocation le recensement et la création d'une base de données épidémiologiques pouvant servir de base pour des analyses statistiques sur l'état de santé des assurés luxembourgeois.

Madame la Ministre informe dans ce contexte la commission que la mise en place de l'observatoire dure encore un à deux ans. En vue d'éviter tout double emploi, le Ministère de la Santé a déjà contacté le STATEC comme partenaire professionnel il y a environ 6 mois. Des contacts ont également été établis avec des représentants de l'OCDE, notamment concernant la forme des données à transmettre afin d'adapter le traitement des chiffres.

Dans le cadre du Plan National Cancer, Madame la Ministre souligne l'engagement accru de la Présidente de la Plateforme Nationale Cancer, Mme Danielle Hansen-Koenig

L'oratrice précise qu'une stratégie pour développer la recherche sur le cancer au Luxembourg a été développée en concertation avec tous les acteurs. L'Institut National du Cancer - collaborateur futur de l'Observatoire de la Santé - créé en juillet 2015 a déjà entamé ses travaux. Il a notamment établi une liste de cancers rares ou complexes qui pourront désormais bénéficier d'une discussion avec des médecins spécialistes du Luxembourg et de centres de référence à l'étranger pour déterminer la meilleure stratégie thérapeutique.

Madame la Ministre souligne que le Plan National Cancer avance grâce à la participation active des médecins, des soignants, des patients, des ONG, des sociétés médicales, de la Caisse Nationale de Santé, des représentants de la Direction de la Santé et du Ministère de la Santé.

L'intervenante relève encore que les enfants atteints du cancer pourront dans l'avenir être en grande partie soignés au Luxembourg – par la création d'un service national d'onco-pédiatrie - tout en bénéficiant de l'expertise des centres étrangers et des soins palliatifs à domicile.

Concernant le risque potentiel soulevé que les parents pourraient avoir tendance à continuer à aller consulter avec leurs enfants des spécialistes à l'étranger, Madame la Ministre insiste sur le fait que des travaux préparatoires ont été effectués sur deux années et ceci en collaboration avec des experts étrangers.

Concernant le Plan d'action national maladies démentielles, Madame la Ministre de la Santé relève que son Ministère, en collaboration avec l'Institut allemand pour la prévention des maladies démentielles (« *Deutsches Institut für Demenzprävention* ») de l'université de la Sarre, ainsi qu'avec plusieurs partenaires nationaux, a mis en place un programme d'envergure pour la prévention des maladies démentielles. Il est encore une fois souligner que l'objectif est de retarder ou de prévenir l'évolution attendue. Pour chaque participant, les facteurs de risque personnels sont identifiés et un programme de prévention adapté est élaboré. La personne affectée est accompagnée durant plusieurs années pendant sa

¹ Note du secrétariat : Une réunion à cet égard est prévue pour le 22 décembre 2015.

maladie et soutenue par des conseils et des actions au quotidien. À cette fin, l'Institut allemand pour la prévention des maladies démentielles, va former des « Memory Coaches ». Ce sont des professionnels de santé qui disposent déjà d'expériences quant au travail avec des personnes atteintes d'une maladie démentielle et qui suivent une formation continue pour ces missions spécifiques.

Concernant l'augmentation du poste budgétaire 12.126 « frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique » de 82.900 d'euros en 2015 à 217.000 d'euros en 2016, il est précisé que cette augmentation est due à des raisons de contraintes internationales (par exemple OMS, règlement sanitaire internationale), qui oblige le Ministère de la Santé d'avoir recours à des expertises externes, expertises pour lesquelles le Ministère de la Santé n'a pas la compétence ni la disponibilité de les effectuer par ses propres soins (par exemple en matière de maladies infectieuses, de biostatistiques, thérapies nouvelles etc.).

Concernant la médecine scolaire, et plus particulièrement quant à la question relative à la collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, Madame la Ministre souligne que la collaboration entre ces deux Ministères est à qualifier d'excellente.

Quant au traitement de l'enfant ou de l'adolescent à besoins de santé spécifiques, il est confirmé que dans ces cas la prise en charge du paiement du salaire du personnel médical est assurée par le Ministère de la Santé.

*

Présentation et examen du projet de budget du Ministère de l'Égalité des chances

Madame la Ministre de l'Égalité des chances présente les grands axes du budget du Ministère de l'Égalité des chances (MEGA) pour l'exercice 2016. Pour le détail, il est prié de se référer au document annexé.

L'oratrice souligne que le budget du Ministère de l'Égalité des chances, s'élevant à la somme totale de 14.652.189 euros, représente seulement 0,11 % du budget de l'État pour l'exercice 2016.

La majeure partie des dépenses (90 %) est consacrée au secteur conventionné, à savoir 13,1 millions d'euros, dont 299.000 euros ont trait à la participation de l'État aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg.

Les crédits budgétaires restants sont utilisés pour poser des accents se résumant comme suit :

- 1) *Dépôt du projet de loi 6892 ayant pour objet la mise en œuvre de certaines dispositions du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 et portant*
 1. *modification du Code du travail*
 2. *modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques*

La loi en projet entrera en vigueur pour les prochaines élections législatives. Cependant, et afin d'intéresser davantage de femmes à se porter candidat pour les élections communales de 2017 et de leur offrir, le cas échéant, une certaine assistance dans leurs démarches, un crédit budgétaire relatif à la « préparation Elections » est inscrit sous la section budgétaire du MEGA (100.000 euros). Ces moyens financiers sont destinés à lancer des séminaires et workshops ayant pour but d'expliquer le système politique du Grand-Duché.

Bien que 100.000 euros ne constituent pas un montant considérable, l'intervenante souligne qu'il faut les considérer comme un encouragement symbolique pour parer à la sous-représentation des femmes dans le monde politique communal.

- 2) *Organisation par le MEGA d'une « Maennerkonferenz », dont le coût s'élèvera à 100.000 euros. En automne 2016, le MEGA assumera, après les conférences de 2012 en Allemagne (Berlin) et de 2014 en Autriche (Vienne), la relève de cette série de conférences ayant pour objet d'analyser la situation de l'homme dans la société moderne.*

Il convient de redistribuer les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie.

Madame la Ministre fait remarquer qu'il s'est avéré, lors de la conférence s'étant récemment déroulée à Mondorf-les-Bains et ayant porté sur la participation des femmes dans la prise de décision économique et politique, que plus de 95 % des participants étaient de sexe féminin. Alors que cela est méritoire pour les femmes, on se doit de déplorer l'absence évidente des hommes, sachant que l'égalité des chances ne se définit pas uniquement par des efforts engagés en faveur des femmes.

- 3) *Mise en place d'un « Observatoire de l'Egalité des chances ».*

Force est de constater que chaque année sont dépensés entre 70.000 et 100.000 euros pour des études portant sur différents sujets sans qu'un suivi de celles-ci soit réalisé. C'est la raison pour laquelle il a été jugé indiqué de regrouper les études relatives à l'Egalité des chances afin d'en tirer les bonnes conclusions et d'assurer un suivi des statistiques thématiques. En outre, il est prévu de créer une plateforme ainsi qu'une méthodologie permettant une programmation fiable dans l'avenir.

Il est souligné que la mission principale du MEGA résidant dans l'information et la sensibilisation sera poursuivie. Ainsi, 275.000 euros sont inscrits dans le projet de budget 2016 pour la campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (visant à combattre les stéréotypes). Le programme des actions positives sera également poursuivi et il est prévu de créer un réseau regroupant les entreprises ayant participé à la mise en œuvre d'actions positives (crédits budgétaires s'élevant à 355.000 euros).

A noter encore que le MEGA participe à bon nombre de plateformes interministérielles et s'engage activement dans la formation des délégués à l'égalité.

Enfin, les membres de la commission sont informés que sur les vingt-trois demandes de renforcement de postes (14,6 ETP) émanant du secteur conventionné, seulement 2,75 postes ont été accordés par le MEGA.

Pour conclure son intervention, Madame la Ministre invite les membres de la commission à la célébration du 20^e anniversaire du ministère de l'Egalité des chances qui aura lieu mercredi, 9 décembre 2015 à partir de 17h30 aux Rotondes, à Bonnevoie.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Le secrétaire-administrateur,
Tania Braas

La Présidente,
Cécile Hemmen

Le secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

Annexe : Extraits des projets de loi 6900 et 6901 concernant le budget 2016 et la programmation pluriannuelle 2015 -2019 du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Égalité des chances